



Position du conseil municipal de la Ville d'Alma en
regard du projet de lieu d'enfouissement technique
à Hébertville-Station

Présentation au
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement
(BAPE)

23 mai 2013

LE CONTEXTE

La ville d'Alma, située au cœur de la région, est la plus importante municipalité au Lac-Saint-Jean. Avec ses 31 000 citoyens, ses industries et ses commerces, elle génère une activité économique de grande importance.

La population totale qui sera desservie par le futur lieu d'enfouissement technique (LET) est de l'ordre de près de 110 000 personnes. Ce faisant, la Ville d'Alma compte pour 28 % de la population du territoire concerné, et considérant son rôle de ville pôle ainsi que l'ampleur de son activité industrielle, commerciale et institutionnelle, elle produit 25 % des matières résiduelles à enfouir au Lac-Saint-Jean, donc moins de matières que son poids démographique et que son poids économique. Actuellement, la Ville d'Alma a des besoins d'enfouissement de l'ordre de 14 500 tonnes de matières résiduelles et sa contribution budgétaire à la Régie des matières résiduelles représente 28 % du coût total attribuable à la disposition de ces mêmes matières.

Les dirigeants de la Ville travaillent à d'importants projets de développement qui, même en tenant compte des principes du développement durable, risquent d'avoir un impact sur le volume de matières résiduelles générées dans le futur. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, la Ville d'Alma a accru son rôle de ville centre par l'appui financier et de services dans une multitude de projets d'infrastructures et de services à caractère supra locaux.

En collaboration avec la Régie des matières résiduelles et en vue de réduire le volume produit, la Ville d'Alma s'implique dans une saine gestion des matières résiduelles produites sur son territoire. Entre autres actions, la Ville a rationalisé, tout en rendant plus efficaces, ses cueillettes de résidus forestiers et de ses matières encombrantes par des approches davantage ciblées et personnalisées.

Pour la Ville d'Alma, le projet d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station constitue un palliatif incontournable à l'actuel site situé à l'Ascension-de-Notre-Seigneur. Les analyses très professionnelles effectuées par la Régie des matières résiduelles quant aux différentes alternatives démontrent très clairement que le site visé est le meilleur choix pour répondre à un besoin évident et essentiel. Dans l'état actuel des choses, l'enfouissement demeure un moyen efficace pour disposer des plus grands volumes de matières résiduelles.

Entre autres motifs favorables à ce choix, nous considérons que le lieu du site, sa gestion autonome par une instance publique et la perspective de réduire l'enfouissement par d'autres moyens constituent les avenues à considérer. Ces considérations assurent aux citoyens d'Alma et de la région une gestion des matières résiduelles conforme aux exigences gouvernementales et aux politiques actuelles de récupération, de recyclage et de revalorisation de façon efficace.

Conséquemment et dans le plus grand respect des individus et des institutions, le présent mémoire constitue une occasion unique pour faire valoir notre positionnement face à ce projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire d'Hébertville Station.

UN CHOIX BASÉ SUR UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous croyons que le choix de localiser le lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station est fort judicieux, et ce, tant pour des motifs environnementaux, sociaux, qu'économiques. Au nombre des éléments ayant guidé notre position, précisons entre autres que :

- En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), la Ville d'Alma a décidé de s'impliquer de façon vigoureuse en matière de protection de l'environnement. Avec l'appui du programme Climat municipalité et dans le but d'apporter une contribution significative aux objectifs québécois tout en assurant un milieu de vie plus sain pour ses citoyens, la Ville d'Alma est à réaliser une démarche visant à prendre action en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire, et pour les activités générées par les services qu'elle doit fournir à ses citoyens. Au cours de la dernière année, nos services ont été mis à contribution pour établir un inventaire de GES. Comme on le sait, un tel inventaire est le préalable à l'élaboration du plan d'action visant à réduire nos émissions de GES, et donc notre empreinte écologique.

Notre travail d'inventaire a pris fin dernièrement et nous avons soumis nos résultats pour avis et acceptation. Pas plus tard que la semaine dernière, le MDDEFP nous confirmait que notre inventaire de GES était conforme à ses normes et que nous pouvions aller de l'avant avec la deuxième phase de la démarche, soit l'élaboration de notre plan d'action. Ainsi, au cours de la prochaine année, la Ville devra établir des objectifs clairs en matière de réduction d'émission de GES et elle devra identifier les moyens et les ressources qu'elle prévoit consacrer à l'atteinte de ses objectifs.

Le bilan global du rapport d'inventaire des émissions de GES de la Ville d'Alma nous apprend que le transport routier représente 91% des GES émis sur son territoire. Pour ce qui est des activités du secteur corporatif de la municipalité, le transport ainsi que les équipements motorisés occupent la plus grande part avec 65 % des émissions de gaz à effet de serre produites.

Pour sa part, le transport des matières résiduelles destinées à l'enfouissement, s'effectuant sur une distance de 36 kilomètres entre Alma et le LET de l'Ascension, représente 10% des émissions de GES du secteur corporatif. La distance qui sépare le LET proposé à Hébertville-Station et Alma n'est que de 21 kilomètres. Ce faisant, en réduisant de 42 % la distance à parcourir entre le lieu de cueillette et le lieu de disposition, nous pouvons estimer que la réduction des émissions de GES occasionnés par le transport attribuable à la localisation du LET dans le secteur d'Hébertville-Station serait de plus de 40 %.

Faut-il rappeler que la réduction des émissions de GES profitera non seulement à la population almatoise, mais bien à tous ?

- Au plan social, tout en étant excessivement sensible aux inconvénients qui pourraient être engendrés auprès de certaines personnes par le choix de la RMR, il nous semble que l'impact sur les infrastructures de villégiature est réduit au maximum par le choix de ce site. Rappelons à cet effet qu'en 1996, la Ville d'Alma s'était opposé au choix du lieu d'enfouissement sanitaire à Larouche au principal motif que ce site était situé à proximité du Club de ski de fond Dorval et de secteurs de villégiature grandement prisés par la population locale, voire régionale.

Considérant la problématique de l'occupation du territoire, peu importe l'endroit où pourrait être localisé un tel équipement communautaire, l'aspect humain devra toujours être pris en considération. En ce sens, nous sommes convaincus que la RMR a mis et mettra tout en place afin que l'implantation du LET à Hébertville-Station se réalise dans le plus grand respect des individus et de leurs droits fondamentaux.

- L'aspect économique doit aussi être pris en compte dans un tel processus. Incidemment, la proximité avec le centre de masse du Lac-Saint-Jean qu'est Alma diminue de façon importante les coûts de transport. Cette économie se matérialisera d'abord par des réductions de frais d'essence qui devrait être, elle aussi, de l'ordre de plus de 40 %.

Moins de kilomètres à parcourir signifie aussi réduction des frais d'entretien des véhicules et réduction du nombre de véhicules nécessaires au transport des matières résiduelles.

Finalement, des distances moins grandes représentent aussi des économies sur l'entretien des routes. Cette dimension est à considérer et le sera toujours davantage au fil des ans.

POSITION DE LA VILLE D'ALMA

Pour la Ville d'Alma, la gestion publique des matières résiduelles demeure un enjeu prioritaire puisqu'elle permet l'imputabilité, la transparence ainsi que la reddition de compte publique. En outre, ce type de gestion permet le développement d'une solide expertise et le partage des ressources humaines de façon fort efficace. Le soutien de la Ville d'Alma dans les opérations du LES et du LET à l'Ascension en est un exemple éloquent.

De plus, grâce notamment à l'implication du groupe CODERR, entreprise d'économie sociale, rappelons les importantes retombées associées au développement d'une économie verte de près de 2 400 000 \$ annuellement chez nous. Ces retombées sous forme de salaires, sortie de matières et transport incluant la gestion des écocentres, du centre de transfert et du LET, profitent à l'ensemble de la communauté de la région.

Nous comprenons et sommes très sensibles au fait que l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique soulève des inquiétudes légitimes auprès de la population. Toutefois, nous avons confiance dans les compétences des gestionnaires de la RMR à être à l'écoute de celle-ci et à offrir des réponses satisfaisantes pour tous.

En tant que ville centre de la MRC et étant la ville la plus peuplée du Lac-Saint-Jean, nous croyons à l'avantage pour tous les contribuables jeannois à ce que le site du LET soit à proximité de la zone la plus habitée.

Pour tous ces motifs, la Ville d'Alma appuie sans réserve le choix du site d'Hébertville-Station tel que proposé par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.